

**Chemin de fer suisse.
Prescriptions de circulation des trains
(PCT; R 300.1–.15)¹**

du 31 octobre 2011

RS 742.173.001

- ¹ Ces prescriptions de l'Office fédéral des transports (OFT) remplacent celles du 2 nov. 2009 et entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Elles ne sont publiées ni au RO ni au RS; elles peuvent être obtenues auprès de l'OFCL, vente des publications fédérales, 3003 Berne ou téléchargées sur le site internet de l'OFT: www.bav.admin.ch.

